



En collaboration avec le
Cégep André-Laurendeau

Présentent le
**CHAMPIONNAT DE CONFÉRENCE
BASKETBALL COLLÉGIAL MASCULIN
DIVISION 2**

27 AU 29 MARS 2026





INFORMATIONS GÉNÉRALES



DISCIPLINE	Basketball
ÉVÉNEMENT	Championnat de conférence
CONFÉRENCE	Sud-Ouest
CATÉGORIE	Division 2
SEXE	Masculin
LIEU	Cégep André-Laurendeau 1111 rue Lapierre LaSalle, Québec, H8N 2J4
STATIONNEMENT	Stationnement du Cégep André-Laurendeau payable par carte à la borne prévue à cet effet : https://clairendeau.qc.ca/stationnement <ul style="list-style-type: none">– 2,65 \$ de l'heure– Maximum de 10,65 \$ pour la journée
RESPONSABLE	Claude Morin Courriel : claire.morin@clairendeau.qc.ca Marie-Ève Tessier Courriel : marie-eve.tessier@clairendeau.qc.ca
DATE	27 au 29 mars 2026
PRIX D'ENTRÉE	Billet journalier : <ul style="list-style-type: none">– Enfant (12 ans et moins) : 5,00 \$– Étudiant·e : 5,00 \$– Adulte : 10,00 \$ Laissez-passer 3 jours : <ul style="list-style-type: none">– Enfant (12 ans et moins) : 10,00 \$– Étudiant·e : 10,00 \$– Adulte : 20,00 \$

MÉDIAS SOCIAUX

La promotion du championnat se fera via les comptes Instagram et Facebook du Boomerang du Cégep André-Laurendeau. Vous pourrez y trouver les résultats des parties, des vidéos et plus encore.



@andre_laurendeau_sports



AL-Sports

WEBDIFFUSION



L'accès à la webdiffusion se fera via le compte YouTube du comité organisateur :

<https://www.youtube.com/user/ALsp0rts>

Le lien sera également disponible sur la page des statistiques du RSEQ.

COMMISSAIRE

Alexandre Lizotte

Courriel : alizotte@rseq.ca

ARBITRAGE

Sous la responsabilité du RSEQ (conférence Sud-Ouest)

RÈGLEMENTATION

Veuillez vous assurer de prendre connaissance de l'article 17 des règlements du secteur collégial (protêt) ainsi que du code d'éthique du RSEQ disponibles à la fin du document.

HÉBERGEMENT

Le Nouvel Hôtel, partenaire du Boomerang, est heureux d'accueillir les équipes qualifiées pour le championnat de conférence masculin 2025-2026. L'hôtel se situe à 5 km (10 minutes) du cégep et est facilement accessible en transport en commun.

Pour réservation :

Wissam Ibrahim

1 (800) 363-6063

wibrahim@lenouvelhotel.com

1740 boulevard René-Lévesque Ouest

Montréal, Québec, H3H 1R3

[Le Nouvel Hotel | Downtown Montreal Hotels](#)



SERVICES AUX ÉQUIPES



ACCUEIL

L'entrée des athlètes et des visiteurs se fera par la porte 10 du Complexe sportif du Cégep André-Laurendeau.

Dès leur arrivée, les équipes sont invitées à se rendre au local 1.910 afin de procéder à leur enregistrement. Le local se situe directement à la gauche une fois à l'intérieur du complexe.

THÉRAPEUTE SPORTIF

Il y aura un(e) (1) thérapeute du sport présent(e) sur le site de compétition pour la durée du championnat. Cependant, veuillez noter que le matériel devra être fourni par les équipes. S'ils n'ont pas le matériel requis, des frais seront exigés aux membres des équipes souhaitant se prévaloir de ce service.

Des tables de physiothérapie seront installées derrière le banc de chacune des équipes. Le service de thérapie débutera 1h00 avant la première rencontre de la journée et se terminera 30 minutes après la dernière.

VESTIAIRES

Les équipes auront accès à une salle de classe pour la durée du championnat. La classe attribuée à chacune des équipes sera communiquée par courriel quarante-huit (48) heures avant le début de l'événement. Une personne responsable sur place sera disponible pour débarrer les classes à la demande des équipes. Veuillez noter que les portes se barreront automatiquement à leur fermeture. Enfin, des commodités d'hygiène telles douches et toilettes seront également disponibles.

Le comité organisateur mettra à la disposition des équipes du gatorade ainsi que des collations nutritives (local 1.910).

ÉCHAUFFEMENT

L'échauffement se fera sur le terrain du gymnase double (1.904-1.905) vingt (20) minutes avant le début des rencontres.

Les équipes auront également accès à un second plateau (gymnase 1.914) une (1) heure avant le début des rencontres.

ACCÈS AU RÉSEAU SANS FIL

Un réseau sans fil gratuit sera disponible sur place durant toute la durée du championnat.

- Nom du réseau : Invité

RÉCOMPENSES

Les cérémonies de remises protocolaires se feront à la conclusion de chaque finale. Des médailles de bronze, d'argent et d'or seront remises en plus de la bannière de champions de conférence.

Un titre de joueur de la partie sera également décerné à la suite de chaque rencontre.

ALIMENTATION

Une cantine sera ouverte durant les rencontres. Veuillez noter que l'argent comptant ainsi que les cartes de débit et crédit seront acceptés. Quelques restaurants et épiceries se situent également à proximité du cégep.

BUANDERIE

Un service de buanderie sera disponible. Les uniformes pourront être laissés au comptoir sportif dans un bac prévu à cet effet. Les uniformes propres seront disponibles au même endroit le lendemain. Pour profiter de ce service, un formulaire se devra d'être rempli sur place.

Veuillez noter que seuls les uniformes seront lavés. Les sous-vêtements, les vêtements de compression, les chaussettes et autres ne seront pas lavés.

SALON VIP

Un salon VIP sera ouvert aux athlètes, entraîneur·e·s, responsables des sports, directeur·ice·s et autres dignitaires tout au long du championnat. Seules les personnes accréditées y auront accès. Chaque institution disposera de six (6) laissez-passer.

Le salon sera situé au local 1.910.

ÉLÉMENTS À FOURNIR PAR LES ÉQUIPES

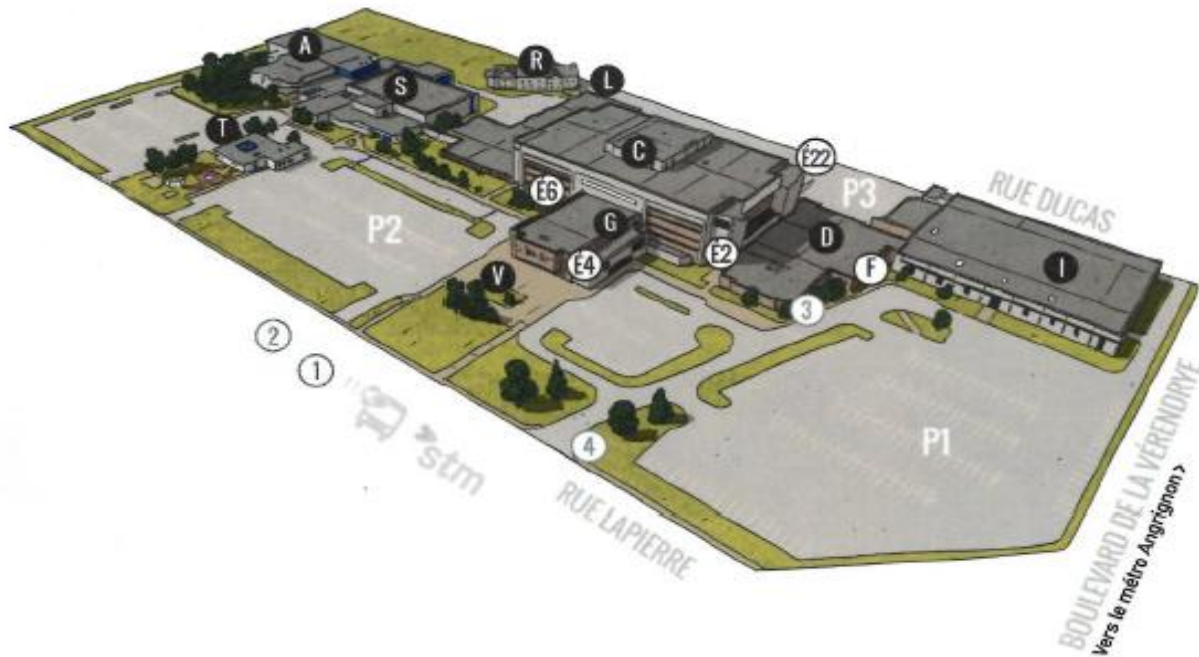
Les équipes sont invitées à remplir leur formulaire d'accréditation avant le **mercredi 25 mars 2026 18h00**.

PLAN

Au besoin, un plan du collège se trouve aux pages suivantes.

PLAN DU CÉGEP

> EXTÉRIEUR



É ENTRÉES DES ÉTUDIANTS
Portes 2, 4 (Théâtre Desjardins), 6 et 22

F ENTRÉE DU BLOC ADMINISTRATIF
Porte 38

BUS

- ① 113 et 113E
- ② DELSON vers l'autoparc CIT Roussillon
- ③ HUNTINGDON et STE-MARTINE
Autobus Dufresne
- ④ CHÂTEAUGUAY Autobus CITSO

- A • Piscine Aquadôme
- C • Cégep - bâtiment principal
- D • Administration
- G • Salle Jean-Grimaldi | Théâtre Desjardins
- I • CIMME
- L • Livraisons
- P • Stationnements 1, 2, 3 et 4
- R • Résidence étudiante
- S • Centre sportif - Vertical - Loisirs 3000
- T • Centre de la petite enfance
- V • Stationnement vélo



HORAIRE



PARTIE	NO	DATE - HEURE	VISITEUR	RECEVEUR	PLATEAU
Quart de finale	CCM01	27 mars 2026 17:00	7 ^e position	2 ^e position	Cégep André-Laurendeau
Quart de finale	CCM02	27 mars 2026 19:00	6 ^e position	3 ^e position	Cégep André-Laurendeau
Quart de finale	CCM03	27 mars 2026 21:00	5 ^e position	4 ^e position	Cégep André-Laurendeau
Demi-finale	CCM04	28 mars 2026 15:00	Gagnant quart de finale reclassé	1 ^{re} position	Cégep André-Laurendeau
Demi-finale	CCM05	28 mars 2026 17:00	Gagnant quart de finale reclassé	Gagnant quart de finale reclassé	Cégep André-Laurendeau
Finale (bronze)	CCM06	29 mars 2026 13:00	Perdant demi-finale reclassé	Perdant demi-finale reclassé	Cégep André-Laurendeau
Finale (or)	CCM07	29 mars 2026 15:30	Gagnant demi-finale reclassé	Gagnant demi-finale reclassé	Cégep André-Laurendeau



EXTRAIT DES RÈGLEMENTS DU SECTEUR COLLÉGIAL

ARTICLE 17 - PROTÊT

17.1 **Préjudice**

Un protêt peut être logé lorsqu'un ou plusieurs collèges croient avoir été victimes d'un préjudice pendant le match ou après le match. Tout protêt déposé doit être immédiatement dénoncé aux autres équipes de la ligue concernée.

Cependant, aucun protêt ne peut être déposé en contestation du jugement d'un arbitre concernant une règle de jeu.

Le préjudice doit être causé par :

- une infraction aux règlements du secteur;
- une infraction aux règles de jeu;
- une mauvaise interprétation des règlements;
- une irrégularité dans l'organisation d'une compétition.

17.2 **Procédures**

Pour toutes les situations de préjudice pendant le match, **l'entraîneur·e-chef de l'équipe présumée lésée doit aviser l'arbitre du match, dès la commission du geste préjudiciable ou avant la reprise du jeu, que la partie se terminera sous protêt. L'avis du protêt doit être inscrit sur la feuille de pointage ou son équivalent.**

En saison régulière et en séries éliminatoires, le protêt doit être déposé et acheminé au commissaire de la ligue et aux responsables des sports des équipes concernées. Le dépôt du protêt doit s'effectuer par courriel ou par télécopieur dans les 48 heures ouvrables suivant la joute.

17.2.1 Le commissaire doit faire parvenir à la personne physique, à l'équipe ou à l'institution qui est impliquée dans le protêt, une copie du protêt reçu et leur indiquer qu'elles disposent d'un délai dont il fixe la durée pour lui transmettre, par courriel, leur point de vue sur le protêt et lui transmettre en même temps si elles le désirent, la version écrite de leurs témoins ou tout autre élément de preuve sur les circonstances entourant les faits ayant donné lieu au protêt;

Le commissaire doit, à la fin du délai fixé, aviser par écrit la personne physique, l'équipe ou l'institution qui a déposé le protêt qu'elle dispose du même délai pour lui transmettre par courriel, si elle le désire, la version de leurs témoins ou toute autre preuve additionnelle sur les circonstances entourant les faits ayant donné lieu au protêt.

À l'expiration du délai accordé aux parties, le commissaire procède à l'étude de la preuve des parties et rend ensuite la décision qu'il estime appropriée, dans un délai maximum de 5 jours ouvrables.

17.2.2 Lors des tournois, tout protêt qui peut influencer le déroulement du tournoi doit être soumis à l'arbitre, à l'arbitre assignateur le cas échéant, et au responsable de la compétition, qui doivent rendre leur décision dans les meilleurs délais : ils peuvent consulter les personnes suivantes avant de rendre la décision :

- le commissaire de la ligue;
- le commissaire provincial;
- le coordonnateur du RSEQ de cette ligue.

17.2.3 **Lors d'un championnat ou d'un évènement provincial**, tout protêt qui peut influencer le déroulement du championnat ou de l'évènement doit être soumis au comité de protêt, formé de l'arbitre assignateur, du responsable du championnat ou de l'évènement et du commissaire en fonction qui doivent rendre leur décision dans les meilleurs délais : ils peuvent consulter le commissaire provincial avant de rendre la décision.

17.3 **Coût**

Dans tous les cas de protêt, une somme de cent dollars (100 \$) est facturée au collègue plaignant, si le protêt est rejeté.

ÉTHIQUE SPORTIVE DE L'ENTRAÎNEUR·E

Le développement physique, intellectuel et social de vos athlètes vous tient à cœur ?

ALORS, CETTE ÉTHIQUE SPORTIVE DE L'**ENTRAÎNEUR·E** VOUS GUIDE VERS CET IDÉAL!

L'ÉTHIQUE DE TOUT·E BON·NE ENTRAÎNEUR·E DU SPORT ÉTUDIANT PASSE PAR :

LE RESPECT DES ATHLÈTES
L'ESPRIT SPORTIF
L'INTÉGRITÉ
LA RESPONSABILITÉ
LA CONDUITE PERSONNELLE

LE RESPECT DES ATHLÈTES C'EST :

- Considérer chaque athlète avec **respect et équité** dans le contexte des activités sportives, sans égard au sexe, à la race, au pays d'origine, au potentiel physique, au statut socio-économique ou à toute autre condition.
- Agir dans le meilleur intérêt des athlètes du point de vue de leur **épanouissement total**.
- Tenir compte que le **développement de la personne** prime sur le développement du sport.
- Privilégier la **réussite scolaire** des athlètes dans votre poursuite d'objectifs sportifs.
- Prendre des décisions raisonnées face à la **participation** d'un athlète lorsqu'il est blessé ou dans toute autre situation où sa participation pourrait nuire à son développement.
- Être conscient de la **pression** qui pèse constamment sur les athlètes (sport, école, famille...).

L'ESPRIT SPORTIF C'EST :

- Connaître et respecter les **règles** écrites et non écrites de votre sport.
- **Respecter** toutes les décisions des **arbitres** sans jamais mettre en doute leur intégrité.
- Considérer la victoire et la défaite comme une conséquence du **plaisir de jouer**.
- **Respecter** les athlètes, entraîneur·e·s et partisans des autres équipes et exiger un comportement identique de vos athlètes.
- Reconnaître dignement la performance de l'adversaire dans la **défaite**.
- Accepter la **victoire** avec modestie sans ridiculiser l'adversaire.
- Respecter toutes les règles sur le **maraudage**.

L'INTÉGRITÉ C'EST :

- Faire preuve d'**honnêteté** envers les athlètes, le sport, les autres membres de votre profession et la population.
- Honorer vos **engagements** écrits et verbaux face aux athlètes et à l'établissement.
- Refuser de gagner par des **moyens illégaux** ou par **tricherie**.
- Éviter toute fausse représentation quant à votre niveau de **compétence**.
- Encourager vos athlètes à développer et maintenir l'**honnêteté** dans leurs relations avec les autres.

LA RESPONSABILITÉ C'EST :

- Contribuer à l'**avancement de la profession** par l'échange de ses connaissances et de son expérience avec ses collègues et les étudiants.
- Faire preuve de courtoisie, de franchise et de respect envers ses **collègues**.
- S'assurer que l'**équipement** et les installations sportives respectent le niveau de développement des athlètes et les **principes de sécurité**.
- Informer les athlètes des **dangers inhérents** à la pratique de votre sport.
- Informer les athlètes des dangers inhérents à la consommation de **boissons alcooliques ou de drogues**.

LA CONDUITE PERSONNELLE C'EST :

- Utiliser un **langage** précis sans injure ni expression vulgaire.
- Prendre conscience du **pouvoir** que détient l'entraîneur·e afin de respecter en totalité l'intégrité physique et mentale des athlètes.
- Véhiculer l'importance d'une **bonne condition physique**, en encourageant les athlètes à être en bonne forme physique tout au long de l'année.
- Projeter une image qui reflète les **valeurs positives** de votre sport et de l'entraîneur·e.